

Fiche Repères

Prélèvements obligatoires

Montant des prélèvements obligatoires

Année	2016	2017	2018
Prélèvements obligatoires (en Mds d'euros)	986,2	1 035,5	1 027,4
Evolution effective (en %)	+ 1,6 %	+ 4,9 %	- 0,6 %

Source : Insee

Les **prélèvements obligatoires** désignent tous les versements (impôts + cotisations sociales) effectués par des personnes physiques (particuliers) ou morales (entreprises) aux administrations publiques pour financer leurs dépenses.

En 2017, en France, les prélèvements obligatoires représentent 1 035,5 milliards d'euros. En 2018, ils atteignent 1 027,4 milliards d'euros, soit une augmentation de 4,2 % par rapport à l'année 2016.

Taux de prélèvements obligatoires

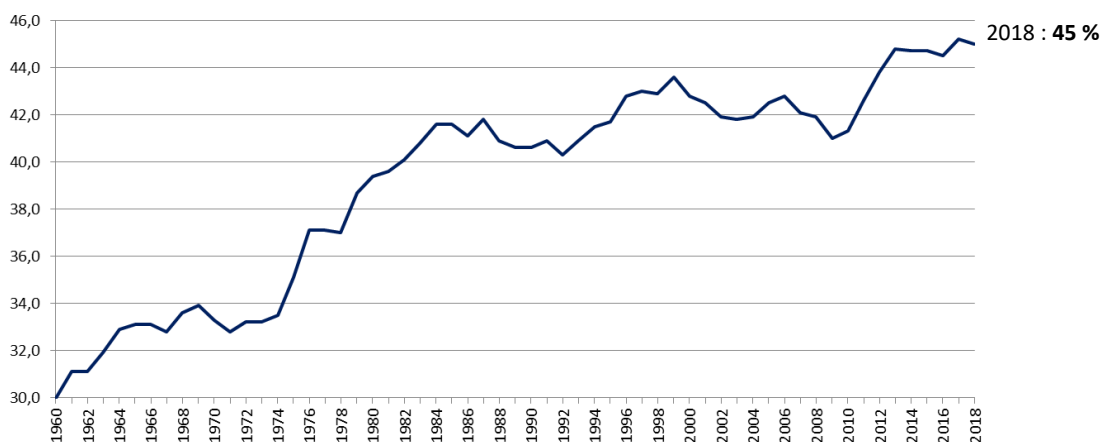
Année	2015	2016	2017	2018
Taux de prélèvements obligatoires (en % du PIB)	44,7 %	44,5 %	45,2 %	45,0 %
Evolution effective (en points de %)	- 0,3 pts	- 0,2 pts	+ 0,7 pts	- 0,2 pts

Source : Insee

Le **taux de prélèvements obligatoires** est le rapport entre le montant des prélèvements obligatoires et le PIB (Produit Intérieur Brut).

Les prélèvements obligatoires représentent 45,2 % du PIB français en 2017. Ils ont baissé de 0,2 points en 2018.

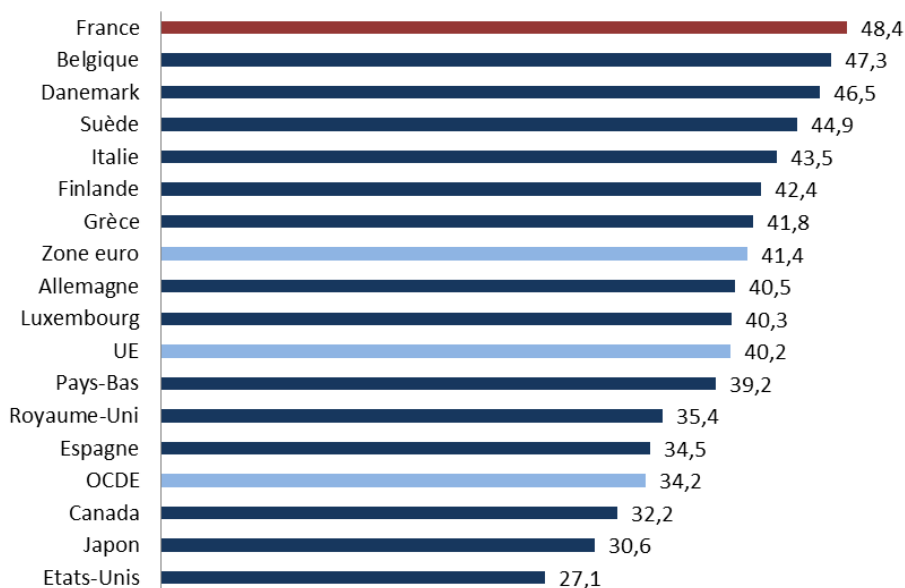
Évolution du taux de prélèvements obligatoires (en % du PIB)



Source : Insee

Le taux des prélèvements obligatoires a sensiblement augmenté depuis 1960. Il est passé de 30 % en 1960 à 45 % du PIB en 2018.

Taux de prélèvements obligatoires en Europe en 2017 (en % du PIB)



Source : Eurostat et OCDE

La France présente le taux de prélèvements obligatoires le plus importants des pays développés. En effet, les prélèvements obligatoires représentaient 48,4 % du PIB en France en 2017 alors que la moyenne de l'Union européenne à cette date était de 40,2 %.

Principales dépenses des administrations publiques En 2019

	En milliards d'euros	En % du total
Dépenses budget général	328,8	36,2 %
Sécurité sociale	404,2	44,6 %
Collectivités locales	151,9	16,8 %
Dépenses au profit de l'UE	21,5	2,3 %
Dépenses totales	906,4	100,0 %

Les **prélèvements obligatoires** servent principalement à financer les dépenses de l'**État** (budget général) et de la **sécurité sociale**.

Source : PLF 2019

Aller plus loin

Notre dossier sur les comptes publics :

<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/vie-economique/politiques-economiques/comptes-publics/evaluer-les-comptes-publics/>

Notre article sur la concurrence fiscale en Europe : <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/vie-economique/economie-mondiale/concurrence-fiscale-en-europe/>

Le projet de loi de finances 2019 : https://www.economie.gouv.fr/files/files/Actus2018/dp_plf2019.pdf